

3SSX
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
RCS VERSAILLES : 104 130 075
Siège social : 27, bis rue Pasteur – 78120 RAMBOUILLET

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 10 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix juin à 14 heures 30.

Les associés de la Société 3SSX se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Monsieur Sophie BODELLE préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société SX COIFFURE DÉVELOPPEMENT, qui est elle-même Présidente de la Société 3SSX.

Madame Sasha ESPINASSE est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que tous les actionnaires sont présents ou représentés composant le capital social.

La Présidente constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- 1) La feuille de présence.
- 2) Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée.

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que le projet des résolutions ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Transfert de siège social

SB
SE

- Mise à jour des statuts
- Les pouvoirs à conférer en vue des formalités.

Madame la Présidente soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La collectivité des associés décide de transférer le siège social de la Société 3SSX à compter de ce jour à l'adresse ci-après :

13, rue de la Volaille – 28000 CHARTRES

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La collectivité des associés décide de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais libellé comme suit :

Article 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège de la société est fixé à :

13, rue de la Volaille – 28000 CHARTRES

Le reste de l'article est sans changement

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes ou à son mandataire à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt prescrites par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, la séance de ladite Assemblée est levée à 15 heures 00. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit, et après lecture a été signé par le Président et le Secrétaire.

La Présidente
Madame Sophie BODELLE



La Secrétaire
Madame SASHA ESPINASSE

